

# Synthèse des aides

## Pendant l'arrêt du travail

Accompagnement  
Stages / Mises en situation  
Aide financière

## À la fin de l'arrêt de travail

## À la reprise de l'activité - Compensation du handicap (salarié)

Aides financières  
Accompagnement

## À la reprise de l'activité - aide au changement de poste (salarié)

Formations - Bilans  
Accompagnement

## Demandeurs d'emploi

Aides financières  
Accompagnement  
Stages  
Autres aides

Prestations sociales / Aides  
financières à tout moment

## PENDANT L'ARRET DE TRAVAIL

La plupart des aides nécessitent au préalable un accord de la cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) de l'assurance maladie (CARSAT + médecin conseil + Service administratif)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Accompagnement	<b>Prestations d'appuis spécifiques (PAS)</b>	Appui d'experts par type de handicap permettant d'identifier les conséquences du handicap et les moyens de compensation	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi		<a href="#">Fiche prescription</a>
	<b>Bilan de compétences</b>	Bilan par des experts extérieurs (24h max)	Tous publics	Mobilisation du Compte Personnel Formation (CPF)	La personne	Acteurs de l'assurance Maladie	<a href="#">Connexion au compte personnel formation (CPF)</a>
	<b>Inclu'Pro Formation Agefiph</b>	Accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel, l'identification des compétences acquises transférables (20h à 300h)  L'action peut ouvrir des droit à une aide de soutien à la formation de 300€ (selon conditions de ressources) pour les travailleurs indépendants et les personnes en invalidité	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi ou Assistantes sociales de la CARSAT ou de la MSA ou <b>Comète</b> ou <b>Conseillers en Evolution Professionnel actifs occupés</b> ou entreprises adaptées	Acteurs de l'assurance Maladie Médecin traitant Médecin du travail	<a href="#">Fiche prescription</a>
Stages / Mises en situation	<b>Essai encadré</b>	Essai de 14 jours renouvelable une fois (fractionnable) en entreprise pour permettre au salarié de tester sa capacité de travail sur son ancien poste éventuellement aménagé ou sur un nouveau poste	Assuré du régime général ou de la MSA en arrêt de travail indemnisé (hors travailleurs indépendants)	Assurance maladie	Assuré ou Cap Emploi ou Assistantes sociales de la CARSAT ou Comète ou Service de Santé au Travail	Acteurs de l'assurance Maladie Employeur Médecin du travail Médecin traitant	
	<b>Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)</b>	Mise en situation de 15 jours à 1 mois en entreprise utilisable pour valider un projet de reconversion	Tous publics	Aucun	Cap Emploi	Acteurs de l'assurance Maladie Entreprise ciblée	
Aide financière	<b>Aide financière de 800 € par prothèse pour des prothèses auditives</b>	Aide financière de 800 € par prothèse pour des prothèses auditives	Agefiph	La personne	La personne ou Cap Emploi	Agefiph	<a href="#">Dossier Agefiph</a>

## À LA FIN DE L'ARRÊT DE TRAVAIL

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
<b>Aide à la recherche de solution pour le MDE des salariés handicapés</b>	Aide financière 2000 euros pour entreprise (finance temps de recherche de solutions)	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi	Agefiph	<b>Dossier Agefiph</b>
<b>Temps partiel thérapeutique (ou Travail aménagé ou à temps partiel » en AT/MP)</b>	Reprise progressive du travail à temps partiel	Assuré du régime général ou de la MSA	Assurance maladie	Médecin traitant	Médecin traitant Médecin du travail Employeur Médecin conseil Service Administratif en tant que financeur	
<b>Contrat de Rééducation Professionnelle en Entreprise (CRPE)</b>	CDD 6 mois renouvelable jusqu'à 18 mois dans son entreprise ou une autre (après visite de reprise)	Assuré du régime général ou de la MSA présentant un risque d'inaptitude avéré et ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Assurance maladie et employeur	Cap Emploi ou Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou Acteurs de l'assurance Maladie	Acteurs de l'assurance Maladie (accord de la cellule PDP pré-requis) Entreprise ciblée Médecin du travail	

## A LA REPRISE DE L'ACTIVITE - COMPENSATION DU HANDICAP (salarié)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Aides financières	<b>Aide prothèses auditives</b>	Aide financière de 800 € par prothèse pour des prothèses auditives	Agefiph	La personne ou Cap Emploi	Agefiph	<b>Dossier Agefiph</b>	
	<b>Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH)</b>	Aide financière attribuée à l'entreprise pour compenser les charges importantes du fait des conséquences du handicap du salarié ou travailleur indépendant		L'entreprise avec avis du médecin du travail		<b>Formulaire de demande RLH</b>	
	<b>Aide à l'adaptation des situations de travail des personnes handicapées</b>	Aide financière pour l'aménagement de poste		L'entreprise ou Cap Emploi		<b>Dossier Agefiph</b>	
	<b>Aide aux déplacements des personnes handicapées</b>	Aide financière pour le déplacement ou l'aménagement du véhicule - plafond de 11 400 €					
	<b>Subventions prévention</b>	Aides financières permettant d'acquérir du matériel référencé selon un cahier des charges ( <b>liste</b> )	Entreprises de moins de 50 salariés en lien avec les programmes de prévention de la DRP	Assurance maladie	L'entreprise	CARSAT / Secteur aides financières	<b>Accès aux formulaires</b>
	<b>Contrat de prévention</b>	Subvention permettant d'améliorer les conditions de travail dans l'entreprise : équipement, formation...	Entreprises de moins de 200 salariés dans les secteurs bénéficiant de conventions nationales d'objectifs		Contrôleur ou Ingénieur de la CARSAT	<b>Formalités à accomplir</b>	
Accompagnement	<b>Etude préalable à l'aménagement des situations de travail (EPAAST)</b>	Analyse de la situation de travail et identification de solutions permettant l'aménagement d'un poste de travail par des experts ergonomes	Agefiph	Cap Emploi		<b>Fiche prescription</b>	
	<b>Prestations d'appuis spécifiques (PAS)</b>	Appui d'experts par type de handicap permettant d'identifier les conséquences du handicap et les moyens de compensation		L'entreprise ou Cap Emploi			

## A LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ - AIDE AU CHANGEMENT DE POSTE (salarié)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Formations - Bilans	<b>Formation via le compte Personnel Formation (CPF)</b>	Compte formation personnel mobilisable à vie	Tous publics	Mobilisation du CPF	La personne	Employeur si pendant le temps de travail	<b>Connexion au compte personnel formation (CPF)</b>
	<b>Bilan de compétences</b>	Bilan par des experts extérieurs (24h maximum)					
	<b>Inclu'Pro Formation Agefiph</b>	<p>Accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel, l'identification des compétences acquises transférables (20h à 300h)</p> <p>L'action peut ouvrir des droit à une aide de soutien à la formation de 300€ (selon conditions de ressources) pour les travailleurs indépendants et les personnes en invalidité</p>	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	<p>Cap Emploi ou Assistants sociales de la CARSAT ou de la MSA (uniquement pour les personnes en arrêt de travail) ou Comète ou Conseillers en Evolution Professionnel actifs occupés ou entreprises adaptées</p>	<p>Acteurs de l'assurance Maladie Médecin traitant Médecin du travail</p>	
	<b>Aide à la formation des salariés handicapés dans le cadre d'un maintien de l'employabilité</b>	Aide au cofinancement du coût pédagogique de la formation dans le cadre d'une anticipation (évolution du handicap...)					

## A LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ - AIDE AU CHANGEMENT DE POSTE (salarié) (Bis)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Formations - Bilans	<b>Centre de Rééducation Professionnelle (CRP)</b>	Formation qualifiantes rémunérées	Assuré ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours et bénéficiant d'une décision d'orientation professionnelle par la MDPH	Assurance maladie	La personne ou MDPH	Employeur	
	<b>Aide à la formation des personnes handicapées dans le cadre du maintien dans l'emploi</b>	Aide au cofinancement du coût pédagogique de la formation dans le cadre d'un risque d'inaptitude				Agefiph Employeur	
	<b>Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des personnes handicapées</b>	Aide financière à l'entreprise pour accompagner la prise de fonction dans le cadre d'un reclassement (tutorat, coaching...) – plafond de 3000 €	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi	Agefiph	<b>Dossier Agefiph</b>
	<b>Compte Professionnel de Prévention (C2P)</b>	Compte formation/ retraite anticipé pour les travailleurs exposés à pénibilité	Salariés affiliés régime général ou MSA exposés pénibilité au-dessus de seuils	Assurance maladie	La personne	Employeur	Connexion au <b>compte personnel formation (CPF)</b> ou au <b>compte professionnel prévention</b>
Accompagnement	<b>Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)</b>	Conseil : construction d'un nouveau projet	Tous publics	France compétence	Cap Emploi (travailleurs handicapés avec besoins compensation) ou Opérateur CEP actif occupé (tout actif occupé)	<b>Portail CEP PACA</b>	

# DEMANDEURS D'EMPLOI

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
<b>Aides financières</b>	<b>Aide à la formation des personnes handicapées dans le cadre d'un parcours vers l'emploi</b>	Aide au cofinancement du coût pédagogique de la formation	Agefiph	Cap Emploi ou Pôle Emploi ou Missions locales	Agefiph	<a href="#">Dossier Agefiph</a>	
	<b>Aide au parcours vers l'emploi des personnes handicapées</b>	Aide financière déplacement, hébergement,... pendant recherche emploi – 500 € par étape de parcours					
	<b>Aide à la création d'activité par des personnes handicapées</b>	Aide financière de 5000 € pour un projet total de 7500 €		Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours			La personne
	<b>Aide à l'embauche en contrat d'apprentissage/ en contrat de professionnalisation d'une personne handicapée</b>	Aide financière entreprise, montant variable selon l'âge et le type de contrat		Entreprise Avec l'appui éventuel de Cap Emploi, Pôle Emploi, Missions locales...			
	<b>Aide humaine à la compensation du handicap</b>	Aide financière pour une aide humaine – maximum 4000 €					
	<b>Aide technique à la compensation du handicap</b>	Aide financière pour du matériel – maximum 5000 €		La personne			

## DEMANDEURS D'EMPLOI (Bis)

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire	
Accompagnement	<b>Prestation d'Analyse de Capacités (PAC)</b>	Prestation destinée à apporter un éclairage à l'analyse des répercussions du handicap en termes de capacités mobilisables	Agefiph	Cap Emploi ou Pôle Emploi ou Missions locales	Agefiph	Fiche prescription	
	<b>Conseil et accompagnement à la création d'entreprise pour une personne handicapée</b>	Experts conseils					
	<b>Dispositif emploi accompagné</b>	Accompagnement/coaching à l'accès et au maintien dans l'emploi	Agefiph FIPHFP ARS	La personne	CDAPH		
	<b>Inclu'Pro Formation Agefiph</b>	Accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel, l'identification des compétences acquises transférables (20h à 300h)  L'action peut ouvrir des droit à une aide de soutien à la formation de 300€ (selon conditions de ressources) pour les travailleurs indépendants et les personnes en invalidité	Toute personne ayant un titre de BOETH ou reconnaissance en cours	Agefiph	Cap Emploi ou Pôle Emploi ou Missions locales ou la personne elle-même	Agefiph	
	<b>Actions courtes</b>	3 Types d'accompagnements de 210h en collectif : • remobilisation • construction du projet professionnel • dynamisation emploi					
Stages	<b>Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)</b>	Mise en situation de 15 jours à 1 mois en entreprise, utilisable pour valider un projet de reconversion	Tous publics	Aucun	Cap Emploi ou Pôle Emploi ou Missions locales	Entreprise ciblée	
Autres aides	<b>Aides de pôle emploi</b>	Allocations chômage (revenu de substitution), aides financières, accompagnement, recherche d'emploi, formation...	Demandeur d'emploi	Pôle emploi			
	<b>Aides de la mission locale</b>	Aides financières, recherche d'emploi, accompagnement, formation...	Jeunes 16-25 ans	Mission locale			



## PRESTATIONS SOCIALES / AIDES FINANCIÈRES MOBILISABLES A TOUT MOMENT

	Description	Public éligible	Financier	Qui demande ?	Accord ou démarche préalable	Formulaire
<b>Prestations extra-légales de la MSA</b>	Aide financière	Assuré de la MSA	Assurance maladie (MSA)	Cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi		<b>MSA Provence Azur MSA Alpes Vaucluse</b>
<b>Prestation de compensation du handicap (PCH)</b>	Aide permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie (aides humaines, technique, aménagement du logement, transport, aides spécifiques, animalières...)	Tous publics en perte d'autonomie ( <b>seuil spécifique pour chaque aide</b> )	Conseil départemental	La personne	MDPH Médecin traitant	<b>Formulaire de demande à la MDPH</b>
<b>Allocation Adultes Handicapés (AAH)</b>	Revenu minimal	Tous publics atteints d'un taux d'incapacité d'au moins 50 % ( <b>sous conditions</b> )	CAF			
<b>Indemnité Temporaire d'Inaptitude (ITI)</b>	Aide financière transitoire 1 mois en cas d'inaptitude post AT/MP	Salarié avec inaptitude consécutif à AT/MP		Médecin du travail Médecin traitant Médecin conseil	Médecin conseil	<b>CERFA 14103*01</b>
<b>Pension d'invalidité</b>	Aide financière temporaire en cas d'altération importante de santé (Revenu de compensation temporaire et révisable)	Assuré présentant des pathologies médicales et/ou accidentelles non consécutives à un accident du travail ou une maladie professionnelle	Assurance maladie	La personne	Médecin conseil Médecin traitant (certificat éventuel)	<b>Formulaire de demande de pension d'invalidité</b>
<b>Indemnité en capital forfaitaire/ Rente d'incapacité permanente (ICF/RIP) en fonction du taux d'IPP</b>	Aide financière post AT/MP	Salarié malade consécutif à AT/MP	Assurance maladie	Médecin conseil	A la suite de la consolidation AT/MP après accord du médecin conseil	